

**Compte-rendu de la Réunion du  
Comité Syndical du 28 novembre 2018**

**Date de convocation :**

21 mars 2018

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort en séance publique, sous la présidence de Mr Marc ALLES, Président

**Etaient présents :** Marc Allés, Sylvain Lambert, Sandrine Buisson, Martine Palfray

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 4

Présents : 4

Votants : 4

**Absents excusés et représentés :**

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Sandrine Buisson

Mme Sandrine Buisson est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande que soit ajouté, à l'ordre du jour, deux délibérations :

- Charges de personnel à rembourser à la commune de Rochefort-en-Yvelines
- Modification de l'article 3 des règlements de la restauration scolaire, de l'étude et de la garderie

**1- Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2018**

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal du 19 décembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

**2- CIG-Renouvellement de la convention pour la confection des paies**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide de signer une nouvelle convention de mission de confection des paies pour une durée de trois ans non renouvelable avec le CIG de Versailles,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention,
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

**3- Approbation du compte de gestion 2018**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical:

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**4- Approbation du compte administratif 2019**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessous :

• Réalisations 2018 :

- ✓ Fonctionnement dépenses : 285 334.30€ recettes : 286 307.76€
- ✓ Investissement dépenses : 6 017.10€ recettes : 32 350.46€

- Report de l'exercice 2017 en fonctionnement recettes : 73 803.32€
- Report de l'exercice 2017 en investissement dépenses : 10 827.08€
- Résultats cumulés en fonctionnement dépenses : 285 334.30€
- Résultats cumulé en fonctionnement recettes : 360 111.08€
- Résultats cumulés en investissement dépenses : 16 844.18€
- Résultats cumulé en investissement recettes : 32 3250.46€
- Résultats total cumulé en dépenses : **302 178.48€**
- Résultats total cumulé en recettes : **392 461.54€**

- Constate pour la comptabilité principale des indemnités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

- Arrêté les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous.

#### 5- Affectation des résultats

Le Comité syndical décide à l'unanimité, les affectations suivantes sur le budget 2018 :

- à l'article 001 du budget d'investissement recettes : 15 506.28 Euros

- à l'article 002 du budget de fonctionnement recettes 14 776.78 euros

#### 6- Participation des communes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les participations des Communes pour l'année 2019 aux montants suivants :

ROCHEFORT EN YVELINES :

- Fonctionnement : 122 791.53€
- Investissement : 11 029.20€

La commune de Rochefort-en-Yvelines, versera une participation de 133 820.73€ pour l'année 2019.

LONGVILLIERS :

- Fonctionnement : 53 908.47€
- Investissement : 6 070.80€

La commune de Longvilliers, versera une subvention de 59 979.27€ pour l'année 2019.

Le total des participations est de 193 800.00 Euros (article 74748 du Budget Primitif 2019)

- dit que les participations seront versées par chaque Commune au S.I.E. en trois versements égaux, au 15 avril 2019, 1er juillet 2019 et 1er octobre 2019

#### 7- Subventions aux associations et à la bibliothèque de Rochefort-en-Yvelines

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Commune de Rochefort en Yvelines – bibliothèque	1700Euros (article 657348)
Coopérative Scolaire Ecole Primaire	850€ (article 65738)
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	750€ (article 65738)
Les Amis des Ecoles	400€ (article 6574)
Aimer lire en Vallée de Chevreuse	750€ (article 6574)

#### 8- Participation aux dépenses informatiques

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition et décide d'inscrire au budget primitif 2018 du Syndicat la somme de 150 Euros au compte 62878 pour la commune de Rochefort en Yvelines

#### 9- Charges de personnel à rembourser à la commune de Rochefort

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 6 000 € à la commune de Rochefort en Yvelines pour la participation aux charges du personnel rémunéré par la Commune et dit que la somme sera inscrite au budget à l'article 6218.

### 10- Remboursement des frais de psychologie à Madame Delecroix

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de consulter un avocat afin de pourvoir gérer le dossier dans sa totalité.

### 11- Budget primitif 2019

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 :

- par chapitre pour la section de fonctionnement:

Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none"><li>• Chapitre 011 : 150 650.00</li><li>• Chapitre 012 : 199 350.00</li><li>• Chapitre 023 : 17 100.00</li><li>• Chapitre 65 : 5 400.00</li><li>• Chapitre 67 : 400.00</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chapitre 002 : 74 776.78</li><li>• Chapitre 013 : 10 000.00</li><li>• Chapitre 70 : 90 000.00</li><li>• Chapitre 74 : 193 800.00</li><li>• Chapitre 75 : 3 923.22</li><li>• Chapitre 77 : 400.00</li></ul>

La section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 372 900.00€uros

- par chapitre pour la section d'investissement:

Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none"><li>• Chapitre 21 : 44 500.00</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chapitre 001 : 15 506.28</li><li>• Chapitre 021 : 17 100.00</li><li>• Chapitre 10 : 2 272.00</li><li>• Chapitre 13 : 9 621.72</li></ul>

La section d'investissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 44 500.00€ Euros

### 12- Etude alignement des horaires sur la garderie de l'école maternelle

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de prolonger l'étude jusqu'à 18h30 à compter du 1er septembre 2019 sous condition de l'installation d'un visiophone
- dit que le règlement de l'étude sera modifié en fonction
- dit que les emplois du temps des agents en poste seront modifiés en fonction

### 13- Modification de l'article 3 des règlements restauration scolaire, étude et garderie

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les règlements de la restauration scolaire, de l'étude et de la garderie afin que les jours de modification de planning soient possibles au plus tard le 25 du mois en cours pour le mois suivant.

### 14- Informations et questions diverses

- a) Demande de dérogation
- b) Réunion inspecteur d'académie
- c) SVP
- d) Comité consultatif cantine

La séance est levée à 20h00.

Le Président  
Marc ALLES



